



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2023

Les dispositions de l'article L23112.1 du CGCT rendent obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

Prescrit par la loi, ce débat est présenté en séance du conseil municipal.

Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de définir sa politique d'investissement et sa stratégie budgétaire.

Le présent rapport est organisé autour de quatre parties :

1. Le contexte général économique et budgétaire
2. Les dispositions budgétaires nationales : Projet de loi de Finances 2023
3. La situation financière de la commune de Souillac
4. Les orientations budgétaires 2023

1 - Le contexte général économique et budgétaire

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. L'inflation, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, les banques centrales visent, via ces durcissements, à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant la demande, l'offre étant contrainte à court-terme dès lors que sa faiblesse résulte de pénuries énergétiques. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent.

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui, à court-terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement coûteuse. Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti. Toutefois, le dynamisme des investissements a créé la surprise tandis que la consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente.

Comparé aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé, dans un contexte d'inflation élevée (taux d'inflation 5,9%). Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation. La croissance du PIB est de 2,6 % en 2022.

2 - Les dispositions budgétaires nationales : Projet de loi de Finances 2023

La discussion autour du projet de loi de finances a amené le Gouvernement à engager sa responsabilité à cinq reprises en déclenchant l'article 49, alinéa 3 de la Constitution.

Quant au projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, aucun accord n'ayant été trouvé, il devrait repasser en seconde lecture au Parlement au premier semestre 2023. Il semble qu'impliquer encore plus les collectivités dans le redressement des finances publiques reste l'objectif du Gouvernement, mais sans recours au pacte de confiance initialement envisagé. Pour rappel, il prévoyait une trajectoire annuelle de progression des dépenses réelles de fonctionnement égale à l'inflation moins 0,5 %, avec suivi par catégorie de collectivités et, en cas de dépassement par catégorie, des sanctions limitées aux plus grandes entités qui n'auraient pas respecté la trajectoire.

La LFI 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives.

Conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la CVAE est supprimée mais en deux temps, afin de financer le bouclier tarifaire. Les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute cette ressource dès 2023 passent par l'attribution d'une fraction de TVA.

Autre mesure, un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités : augmenté à deux milliards € d'argent frais, le texte adopté limite son application à 2023.

Puis, une première depuis treize ans : l'augmentation - nominale - de la DGF de 320 millions € sur un total de 26,9 milliards €.

Face à l'inflation qui impacte fortement les budgets des collectivités, la loi met en place un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques, un bouclier tarifaire et un amortisseur sur les tarifs de l'électricité.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives en 2023 :

Coefficient de revalorisation forfaitaire 2023 : 1,071 soit +7,1 %

3 - La situation financière de la commune de Souillac

EVOLUTION DES RECETTES FISCALES, DES DOTATIONS ET DES COMPENSATIONS

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	variation 2021/2022
Taxe d'Habitation	637 633	628 030	635 498	633 081	611 044			
Taxe d'habitation résidence secondaire						129 973	136 108	4,72%
Taxe d'habitation sur les logements vacants	28 800	29 984	21 756	23 257	29 629	33 755	32 995	-2,25%
Taxe Foncière les Propriétés Bâties	1 451 274	1 466 298	1 478 113	1 509 166	1 527 528	1 964 595	2 027 579	3,21%
Taxe Foncière les Propriétés Non Bâties	58 330	58 077	60 877	63 574	64 113	63 746	65 441	2,66%
Total taxe foncière et d'habitation	2 176 037	2 182 389	2 196 244	2 229 078	2 232 314	2 192 069	2 262 123	3,20%
Taxe sur les pylônes	9 016	9 272	9 472	9 712	10 172	10 404	10 676	2,61%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	87 217	56 623	66 353	127 332	120 872	106 968	129 697	21,25%
Autres taxes	96 233	65 895	75 825	137 044	131 044	117 372	140 373	19,60%
Allocations compensatrices	64 571	78 650	80 433	86 693	90 749	175 661	181 776	3,48%
Attribution de compensation EPCI	815 423	669 464	636 897	637 086	620 781	636 179	636 179	
Total des compensations	879 994	748 114	717 330	723 779	711 530	811 840	817 955	0,75%
Versement FPIC	44 484	43 373	46 863	29 897	31 001	40 851	19 507	-52,25%
Prélèvement FPIC								
FPIC	44 484	43 373	46 863	29 897	31 001	40 851	19 507	-52,25%
Dotation forfaitaire	242 021	166 717	151 478	133 635	113 615	92 569	67 130	-27,48%
Dotation solidarité rurale	208 946	213 585	228 591	234 211	241 013	248 183	248 598	0,17%
Dotation Nationale de Péréquation	7 313							
Dotation Générale de Fonctionnement	458 280	380 302	380 069	367 846	354 628	340 752	315 728	-7,34%
Recettes fiscales, compensations et dotations	3 655 029	3 420 074	3 416 331	3 487 643	3 460 518	3 502 883	3 555 685	1,51%

Les recettes fiscales sont en hausse de 3,20 % en 2022 sachant que l'inflation s'établit à 5,9 % pour l'année passée. Nous constatons toujours un bon dynamisme de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui traduit un marché de l'immobilier actif.

La dotation forfaitaire poursuit sa baisse avec -27,48 %. La commune est toujours pénalisée par la baisse de sa population et l'écrêtement au titre du financement de la péréquation, le potentiel fiscal par habitant de Souillac étant supérieur à la moyenne nationale.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

RECETTES

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	variation 2021/2022
Produits des services	301 123,95	253 390,25	296 265,45	307 549,19	266 706,83	300 182,33	343 967,50	14,59%
Travaux en régie	34 966,44	25 495,57	6 722,12	27 268,44	50 205,90	47 224,50	69 747,91	47,69%
Impôt et taxes	3 290 768,30	2 989 850,65	2 983 959,13	3 055 750,73	3 035 283,38	3 009 058,25	3 096 959,68	2,92%
Dotations participations	612 704,12	580 041,97	562 324,01	514 607,88	555 749,03	599 926,95	646 097,23	7,70%
Autres produits de gestion courante	258 506,53	465 990,48	286 089,13	282 944,73	267 467,47	268 168,28	274 850,16	2,49%
Produits financiers	3,00	3,77	8 915,80	3,75	3,75	3,67	3,78	3,00%
Produits exceptionnels	41 072,36	130 153,00	14 517,28	135 832,45	32 349,68	98 547,81	207 407,09	110,46%
Reprise amortissements et provisions							10,00	
Transfert de charges								
TOTAL PRODUITS	4 539 144,70	4 444 925,69	4 158 792,92	4 323 957,17	4 207 766,04	4 323 111,79	4 639 043,35	7,31%

DEPENSES

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	variation 2021/2022
Achats et charges externes	1 115 259,47	1 191 702,85	1 146 966,48	1 196 418,81	1 084 385,39	1 114 214,36	1 325 602,02	18,97%
Impôts et taxes	51 077,66	50 898,00	58 498,00	50 644,00	58 708,00	62 288,38	43 559,00	-30,07%
Charges de personnel	2 033 176,60	2 043 284,71	1 911 881,48	1 950 494,04	1 949 959,56	2 061 494,49	2 315 185,04	12,31%
Autres charges de gestion courante	421 668,69	306 843,83	224 923,24	234 602,96	286 142,80	306 666,19	371 529,39	21,15%
Charges financières	167 081,81	156 401,74	132 738,35	116 529,03	105 642,49	86 101,83	78 424,92	-8,92%
Charges exceptionnelles	7 699,50	118 276,37	589,50	101 085,20	4 008,20	54 798,50	173 352,14	216,34%
Dotations aux amortissements & provisions	227 339,89	270 441,03	239 690,89	206 149,00	187 381,36	190 495,18	152 352,90	-20,02%
TOTAL CHARGES	4 023 303,62	4 137 848,53	3 715 287,94	3 855 923,04	3 676 227,80	3 876 058,93	4 460 005,41	15,07%
Résultat de l'exercice	515 841,08	307 077,16	443 504,98	468 034,13	531 538,24	447 052,86	179 037,94	-59,95%
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	876 886,92	722 039,53	793 090,64	755 961,16	796 216,86	679 896,89	375 747,03	-44,73%
Capacité d'autofinancement hors éléments exceptionnels sans sortie de trésorerie	728 665,85	563 003,07	673 545,96	664 147,76	758 939,59	658 676,03	406 519,03	-38,28%

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le résultat de fonctionnement se dégrade en 2022 (-59,95%).

Les achats et charges externes augmentent sous l'effet :

- de la hausse du coût des énergies et des carburants (42 730 €)
- des charges liées à l'exposition « Joséphine Baker » d'un montant de 154 000 €.

Les charges de personnel progressent de 12,31 % suite aux recrutements intervenus 2021 ainsi que la revalorisation du point d'indice de 3,5% intervenu le 1^{er} juillet 2022.

Sur le chapitre 65, ont été intégrés les subventions aux budgets Lotissement (86 107,04 €) et cuisine centrale (45 370 €).

Les subventions aux budgets annexes ont augmenté de 48 430 € par rapport à 2021.

La CAF hors éléments exceptionnels sans sortie de trésorerie est en baisse de 38,28 %.

DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT - EPARGNE

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	variation 2021/2022
Dépense réelle de fonctionnement (hors travaux en régie et provisions semi budgétaires)	3 806 927,98	3 785 831,09	3 547 810,16	3 594 964,10	3 538 492,62	3 722 352,07	4 159 852,61	11,75%
Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	968	1 003	943	958	963	1 035	1 182	
Moyenne de la strate								
Recette réelles de fonctionnement	4 535 593,83	4 433 834,16	4 221 856,12	4 359 432,86	4 251 432,21	4 389 272,65	4 588 918,07	4,55%
Recettes réelles de fonctionnement / habitant	1 153	1 174	1 122	1 162	1 157	1 220	1 304	
Moyenne de la strate								
Epargne de gestion hors éléments exceptionnels sans sorite de trésorerie	895 747,66	719 404,81	806 284,31	780 676,79	864 582,08	744 777,86	493 981,42	-33,67%
Capacité d'autofinancement hors éléments exceptionnels sans sortie de trésorerie	728 665,85	563 003,07	673 545,96	664 147,76	758 939,59	658 676,03	406 519,03	-38,28%
Epargne nette (ou CAF nette des remb.d'emprunts)	286 229,27	74 408,06	178 376,64	186 901,43	235 580,00	188 311,59	-5 096,69	-102,71%

Les recettes réelles de fonctionnement poursuivent une hausse de 4,55 % contre 3,24 % en 2021.

Elles sont dues en partie à une régularisation de la RODP télécom, de la vente des billets de l'expo J. Baker, de la hausse des contributions directes, des subventions drac et région sur les boiseries de l'abbatiale, du remboursement du PVDD, et de la vente du club hippique.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont subi une forte augmentation +11,75 % dues par la hausse des coûts de l'énergie, les dépenses d'élagages suite aux orages du mois de juin, la mise en sécurité des éclairages du stade, les frais de l'exposition, l'augmentation du point d'indice à compter du 1^{er} juillet, les subventions aux budgets de la cuisine centrale et lotissement.

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	variation 2021/2022
Annuité de la dette	588 963,98	625 480,87	617 566,19	582 776,28	625 475,82	553 306,60	486 645,79	-12,05%
Recette réelles de fonctionnement	4 535 593,83	4 433 834,16	4 221 856,12	4 359 432,86	4 251 432,21	4 389 272,65	4 587 587,66	4,52%
Taux d'endettement (annuité / recettes réelles)	12,99%	14,11%	14,63%	13,37%	14,71%	12,61%	10,61%	-15,85%

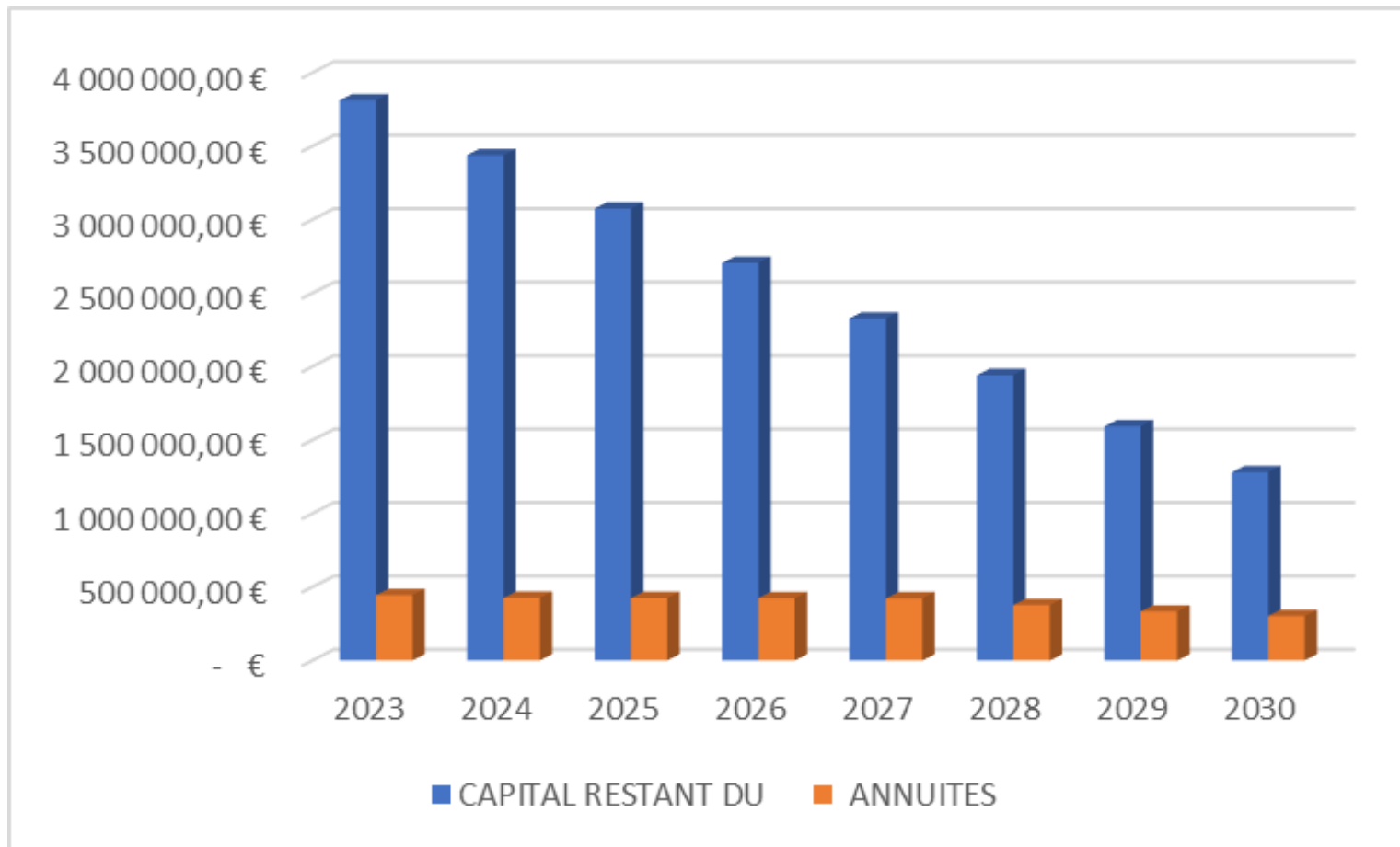
Dette budget principal en fin exercice	4 871 884,48	4 733 899,47	4 238 730,15	4 360 873,82	3 464 113,14	3 001 916,77	3 839 801,05	27,91%
Population communale	3 934	3 776	3 762	3 751	3 676	3 597	3 519	-2,17%
Encours de la dette / habitant	1 238	1 254	1 127	1 163	942	835	1 091	30,75%
Valeur moyenne (DGFIP)	769	770	762	751	728	717		

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	variation 2021/2022
Capacité de désendettement en année de CAF	6,69	8,41	6,29	6,57	4,56	4,56	9,56	109,76%
- 8 ans : correct - de 8 à 12 ans : à surveiller - 12 ans : mesures								

L'annuité diminue en 2022. Le KRD augmente à 3 839 801,05 € au 31/12/2022 suite à la réalisation de nouveaux emprunts pour un montant de 1 249 500 €.

La capacité de désendettement de la commune sous l'effet cumulé de la hausse de l'encours de dette et de la baisse de la CAF remonte à 9,5 années.

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE



Sur les prochaines années l'encours de la dette diminue régulièrement.

L'INVESTISSEMENT EN 2022

En 2022, les principaux investissements réalisés sont :

- L'aménagement du parc Delmas et du parking Chanteranne : 754 000 €
- Achat d'un local pour aménager un centre technique municipal : 311 000 €
- La vidéoprotection : 278 000 €
- Réhabilitation du portail Mauriste de l'abbatiale : 160 000 €
- Aménagement de la salle Saint-Martin : 149 000 €
- Acquisition de matériel pour les services : 128 000 €
- Etude pour le regroupement scolaire : 40 000 €

Soit un montant de 1 820 000 €.

Un montant de 1 249 500 € d'emprunts a été réalisé pour financer ces opérations.

LES PRINCIPAUX RATIOS DE STRUCTURE DES CHARGES

Population 2022 = 3 520 (3 597 habitants en 2021)

Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) : 4 162 886,55 €

soit 1 182,63 €/habitant

Moyenne de la strate = 843 €/habitant

Recettes réelles de fonctionnement : 4 588 918,07 € soit 1 303 € /habitant

Moyenne de la strate = 1 040 €/habitant

Dépenses de personnel : 2 416 488,72 € soit 686 €/habitant

Moyenne de la strate = 458 €/habitant

Les charges de personnel représentent 57,09 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2022.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDEE

	Capacité d'autofinancement	Retraitement flux inter-budget	Capacité d'autofinancement retraitée	Remboursement de dette	Capacité d'autofinancement nette	Encours de la dette	Capacité de remboursement de la dette (années/CAF)
Budget principal	323 445,93	131 477,04	454 922,97	411 615,72	43 307,25	3 839 801,05	8,44
Budget cuisine	5 411,89	-45 370,00	-39 958,11		-39 958,11		
Budget Lotissement		-86 107,04	-86 107,04		-86 107,04		
Budget eau	89 241,30		89 241,30	40 091,71	49 149,59	717 376,79	8,04
Busget assainissement	189 241,01		189 241,01	77 745,63	111 495,38	681 512,57	3,60
Budget consolidé	607 340,13		607 340,13	529 453,06	77 887,07	5 238 690,41	8,63

CONCLUSIONS SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

La capacité d'autofinancement de la commune a été fortement impactée en 2022 par une hausse importante de ces charges de fonctionnement liées en partie à l'inflation et à des opérations exceptionnelles :

- Subvention au budget Lotissement 86 107,04 € (+ 34 968 € par rapport à 2021)
- Déficit du budget Cuisine centrale 45 370 € (+ 13 462 € par rapport à 2021)
- l'exposition Joséphine Baker 150 000 €.
soit un total de 290 000 €.

La CAF brute hors éléments exceptionnels sans sortie de trésorerie s'élève à 401 658 € pour un endettement de 3 839 000 € soit une capacité de désendettement en année de CAF de 9,5 ans.

4 - Les orientations budgétaires 2023

Les dépenses de fonctionnement 2023 :

Elles seront traitées dans un souci permanent d'économie et de stabilité dans les dépenses incontournables, voire de diminution quand cela sera possible.

Le budget de fonctionnement sera établi par service et selon la méthode BBZ, comme l'année précédente, avec la responsabilisation de chaque chef de service.

Les charges à caractère général seront impactées par une inflation « généralisée », avec une hausse non seulement des prix de l'énergie mais aussi de l'ensemble des autres achats.

Les charges de personnel seront impactées sur l'année complète par la hausse de 3,5 % du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2022.

En ce qui concerne le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », il supportera de nouveau les subventions aux budgets du lotissement et de la cuisine centrale ; ce qui réduira la capacité d'autofinancement 2023 de la commune.

Dans le cadre de sa politique culturelle estivale, la commune consacrera un budget de 30 000 € pour l'organisation d'une exposition à la salle Saint-Martin. Du mécénat abondera le fonctionnement de cette opération.

Les recettes de fonctionnement 2023 :

Il n'est pas prévu d'augmentation des taux d'imposition communaux sur 2023.

Les valeurs locatives servant de base au calcul de la taxe foncière progresseront de 7,1 %, ce qui conduira à une augmentation significative des recettes fiscales.

Les dépenses d'investissement 2023 :

Elles seront réalisées dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

En 2023, elles concerneront :

- l'achat de matériel pour l'équipement des services
- les travaux d'éclairage du stade
- un fonds de concours à la FDEL pour la rénovation de l'éclairage public (LED) et l'enfouissement du réseau électrique au lieu-dit "La Forge"
- la réfection des trottoirs
- l'aménagement d'un city stade
- le début des travaux de l'entrée de ville (gestion en AP/CP)
- le début des travaux de l'abbatiale (gestion en AP/CP)
- L'étude concernant le regroupement scolaire se poursuivra en 2023.

Les recettes d'investissement 2023 :

La commune percevra la totalité des subventions de l'opération d'aménagement du parc Delmas et du parking Chanteranne ainsi que de la video protection (500 000 €).

Les nouvelles subventions dépendront des projets inscrits au budget primitif.

L'endettement :

L'objectif est de ramener la capacité de désendettement de la commune à un niveau inférieur à 8 années.

En sachant qu'en 2023, ce seuil devrait encore être impacté par la baisse de la capacité d'autofinancement liée à la prise en charge du déficit du Lotissement et du déficit de la cuisine centrale.

Le contrat d'emprunt signé en 2022 d'un montant de 350 000 € sera réalisé en 2023.

LES BUDGETS ANNEXES

La cuisine centrale :

Certaines charges de fonctionnement seront prises en charge sur l'exercice 2023. Elles seront réglées grâce une contribution du budget principal.

En investissement, le remboursement de l'avance du budget principal sera prévue. Elle sera financée par la cession de l'actif de la cuisine à l'EHPAD de Souillac et la vente du terrain en zone d'activité de Bramefond.

Le service d'adduction d'eau potable:

Seront inscrits le renouvellement de la canalisation de l'avenue Général de Gaulle, ainsi que la poursuite de la réalisation du schéma directeur.

Le service d'assainissement :

Seront inscrits le renouvellement de la canalisation de l'avenue Général de Gaulle, des panneaux photovoltaïques installés à la STEP, ainsi que la poursuite de la réalisation du schéma directeur. Un emprunt sera contracté pour financer ces opérations.

Le Lotissement de l'Arbre Rond :

La baisse du prix de vente des lots a permis la vente et/ou réservation de tous les lots. Le budget principal abondera ce budget annexe d'un montant d'environ 59 000 €.

CONCLUSION

Il n'est pas prévu d'augmentation des taux d'imposition communaux.

L'objectif est d'arriver à trouver des ressources internes sans augmenter la fiscalité tout en maîtrisant la dette.

Une démarche de diminution des charges de fonctionnement ne peut se réaliser qu'en investissant sur du matériel moins coûteux en énergie et améliorant la productivité.